



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

### Développement du Rafale de guerre électronique

Question écrite n° 10564

#### Texte de la question

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho alerte M. le ministre des armées sur la nécessité de renforcer les moyens français de guerre électronique et de suppression des défenses anti-aériennes adverses. Certes, le Rafale dispose d'une certaine furtivité et d'un système d'autoprotection réputé performant, mais il ne dispose pas, à proprement parler, de la capacité à neutraliser les défenses anti-aériennes avancées ennemies en brouillant leurs radars de recherche et de tir et en les éliminant à l'aide de munitions antiradiations comme peuvent le faire certains appareils (le EA-18G Growler américain que les Allemands vont acheter pour remplacer leurs Tornado). Dès lors, cette capacité serait une réelle plus-value pour le Rafale à l'export comme pour l'armée de l'air et de l'espace en interne. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement envisage de demander à Dassault aviation de développer rapidement un Rafale de guerre électronique.

#### Texte de la réponse

Dans le domaine aérien, le retour des stratégies de puissance se traduit par un durcissement de l'environnement opérationnel, sous la forme de déni d'accès et d'interdiction de zone, comme l'illustre le conflit en Ukraine. Cet enseignement avait déjà pu être tiré des affrontements au Haut-Karabagh, en Libye et au Levant. Il est donc nécessaire de préparer nos forces à des scénarios d'engagement majeur dans lesquels la préservation de notre liberté d'action constitue un enjeu fondamental face à des dispositifs de défense sol-air qui prolifèrent. Avant l'opérationnalisation du SCAF (système de combat aérien du futur), qui sera nativement adapté aux environnements les moins permissifs en 2040, les évolutions du Rafale et de son armement conféreront à nos armées, à l'horizon 2030-35, une capacité de destruction des défenses ennemies crédible. Dans ce contexte, le développement d'une version de Rafale dédiée à la guerre électronique n'apparaît pas nécessaire pour assurer le maintien de notre supériorité opérationnelle. Le système d'autoprotection du Rafale est en évolution constante pour fournir à l'avion une capacité de détection des menaces et de brouillage de plus en plus robuste et adaptée aux nouvelles menaces. Ces évolutions concernent déjà le standard F4 en cours de déploiement dans les forces. Elles seront également au cœur du développement du futur standard F5 qui mettra en œuvre le futur missile de la composante aéroportée de la dissuasion française (ASN4G). Conformément à la loi de programmation militaire 2024-2030, le développement du Rafale F5 inclura un drone de combat furtif. Ce drone permettra d'agir avec discrétion et fulgurance comme une extension du Rafale F5 (capteur et effecteur déportés) pour produire des effets décisifs en réseau. Fort de ces caractéristiques, le drone de combat devrait être une pierre angulaire du traitement des systèmes anti-aériens modernes à moyenne et longue portée. Enfin, le panel d'armement du Rafale s'étoffera de munitions modernisées aptes à détruire des systèmes de défense aérienne à la fois puissants et mobiles. Ainsi l'armement air-sol du futur, une version adaptée à la destruction des systèmes sol-air du futur missile antinavire et des systèmes embarqués et largués de saturation du spectre électromagnétique permettront de mieux prendre en compte les besoins de lutte contre les dispositifs de déni d'accès et d'interdiction de zone. Il convient également de prendre en compte l'évolution des systèmes de défense adverses qui sont de plus en plus interconnectés, pleinement intégrés, redondants et beaucoup plus robustes. Cette évolution est déterminante dans la mesure où elle induit une nouvelle approche vis-à-vis de ce

type de défense, qui se caractérise par la nécessité de pouvoir appliquer des effets diversifiés et synchronisés sur ses différents constituants (centres de commandement et de contrôle, moyens de communication, réseaux, radars, systèmes sol-air, etc) pour en dégrader le fonctionnement. Dans le cadre d'un conflit de haute intensité, même si le milieu aérien restera probablement prépondérant dans l'application de ces effets militaires, la suppression des défenses anti-aériennes adverses est considérée au travers d'une approche interarmées et multi-milieus afin de pouvoir tirer parti d'une vaste palette de capacités complémentaires. Des travaux, illustrés dans le domaine des missiles par la coopération franco-britannique, se déroulent en continu pour définir les moyens que requiert la pénétration des espaces les plus contestés, assurer leur cohérence d'ensemble et orienter les futurs exercices de programmation militaire.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho](#)

**Circonscription :** Essonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10564

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Armées

**Ministère attributaire :** Armées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er août 2023](#), page 7128

**Réponse publiée au JO le :** [21 novembre 2023](#), page 10471